



MINEFI TARN

SNT-CGT *TRESOR*

SNADGI-CGT *IMPOTS*

SNAD-CGT *DOUANES*

CGT ECOLE DES MINES

SNACCRF CGT *CONCURRENCE*

CHS DU 12 SEPTEMBRE 2006 :

L'AMIANTE AU PROGRAMME !

L'essentiel de la réunion du CHS du 12 septembre a été consacré au dossier « amiante » dans les services des Finances du Tarn.

DE L'AMIANTE DANS LE TARN

Les réglementations ont du bon : il est obligatoire de constituer des dossiers techniques amiante sur tous les sites. La réalisation de ces dossiers est à la charge des propriétaires des locaux et les expertises doivent être effectuées par des entreprises agréées.

Le CHS du 12/9 a examiné les premiers résultats de ces expertises.

Et, contrairement aux affirmations de nos chefs, qui se fondaient sur des « expertises » approximatives, il y a de l'amiante dans le Tarn (voir au verso).

Certes pas partout, et c'est heureux !

Certes pas beaucoup, et nous nous en félicitons.

Mais c'est un fait désormais officiellement reconnu.

Un fait dont il convient de tirer les conséquences.

DES TRAVAUX SOUS SURVEILLANCE

L'amiante est dangereux lorsqu'il se dégrade. Il produit alors des particules qui, inhalées, provoquent à terme maladie et mort.

C'est donc lors des travaux, percement de cloisons, changement de revêtement de sol, etc., qu'il y a danger.

Et les travaux, nous allons en avoir en quantité dans le Tarn, avec la mise en place des hôtels des Finances de Castres et Mazamet dans un premier temps, d'Albi dans un second temps.

Seule la CGT est intervenue lors du CHS pour demander la prise en compte de la présence d'amiante lors de ces travaux : les chantiers doivent être organisés de telle façon que les particules d'amiante ne puissent se diffuser dans les immeubles et que les travailleurs soient protégés.

L'administration nous a donné des assurances, les entreprises seront prévenues, les organismes paritaires seront informés de même que le CHS, l'Inspecteur Hygiène et Sécurité et le Médecin de Prévention.

Cependant, nous avons le contre exemple de la manière dont s'est déroulé le chantier de la mise en place de l'IFU à Castres.

La CGT ne laissera pas l'administration reproduire de tels errements. Elle appellera si nécessaire les agents à exercer leur droit de retrait.

NE PAS TIRER UN TRAIT SUR LE PASSE

L'action des agents aura permis d'avoir bientôt une vision exhaustive de la présence d'amiante dans les services.

La CGT rendra publics les résultats des expertises à venir, comme elle le fait aujourd'hui pour les expertises réalisées.

Nous espérons que cela permettra d'éviter la mise en danger de notre santé.

Il reste que rien ne peut garantir que la présence d'amiante n'a pas déjà eu des effets néfastes.

C'est pourquoi nous soutiendrons les collègues qui en seraient victimes en exigeant avec eux réparation de la part de l'administration.

LES SITES OU L'AMIANTE EST PRESENT

HDI CASTRES	Plancher revêtement PVC sous sol appartement. <u>Changé en 2005.</u>
HDI MAZAMET	Plancher revêtement PVC dans plusieurs pièces ; dans salle d'attente RDC <u>état dégradé.</u>
HDI ALBI	Cloisons, plaques fibre ciment, plancher dalles de sol, porte coupe-feu ; dalles de sol au sous-sol, porte coupe-feu ; dalles de sol au sous-sol et aux archives <u>en mauvais état.</u>
TG ALBI	Dépendances RDC et garage, combles et greniers bâtiment principal : conduits de fluides fibre ciment.
DDCCRF ALBI	Conduits de fluides, ascenseur, dalles de sol, tresses isolantes dans porte coupe-feu.
RECETTE DOUANES MAZAMET	Gaine électrique, plaques fibrociment.
TRESORERIE SAINT PAUL CAP DE JOUX	Dalles de sol dans la Trésorerie.
TRESORERIE LACAUNE	Dalles PVC RDC, R+1, R+2 ; ardoise crème de bardage murs immeuble.
TRESORERIE CARMAUX	Combles non aménagés : conduit de ventilation en sol, conduit de fumée en mur arrière.
TRESORERIE LABRUGUIERE	Conduits de fluide fibre ciment au sous-sol, archives, cage d'escalier, étage 2 et combles.
TRESORERIE MAZAMET	RDC et salle coffre : revêtement sol PVC <u>mauvais état</u> ; Sous sol, chaufferie, niveau 3, combles : conduits de fluides fibre ciment.
TRESORERIE DOURGNE	1° étage, placard chambre : conduit de fluides fibre ciment.

LES SITES OU IL N'Y A PAS D'AMIANTE :

DRIRE ALBI, Douanes CRD ALBI, Paierie départementale ALBI, RF CASTRES et CASTRES Trésor, DSF ALBI, CDA ALBI, Services sociaux ALBI, BDV BCR ALBI, Division Douanes ALBI, Viticulture GAILLAC, Trésorerie GRAULHET, Trésorerie VABRE, Trésorerie REALMONT, Trésorerie ALBI Trésor, Trésorerie LAVAU.

LES AUTRES SITES :

Une relance va être adressée aux propriétaires par le Président du CHS. La CGT publiera les résultats des expertises dès qu'elle en aura connaissance. Le CHS financera les expertises en cas de carence des propriétaires.

EN BREF EN BREF .EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF .EN BREF EN BREF EN BREF

LES DOSSIERS TECHNIQUES AMIANTE :

Obligatoires et réalisées par des experts agréés, ces dossiers doivent préciser la nature et la localisation des matériaux contenant de l'amiante.

Ils doivent être conservés sur le site et communiqués à tous les intéressés. Parmi eux, évidemment le personnel !

LES REGISTRES D'HYGIENE ET SECURITE :

Rappel : Ils doivent être à la disposition des agents sur tous les sites. A disposition des agents, ça veut dire partout sauf dans le bureau du chef.

LA DELEGATION CGT AU CHS

Titulaires

- Christian DEMEAUTIS Douanes ALBI
Tél : 05 63 43 33 00

- Jean Charles RAYNAUD Recette
divisionnaire des Impôts ALBI
Tél : 05 63 48 89 86

Suppléants

- Dominique PREVOST CDI ALBI
Tél : 05 63 48 89 63

- Yves WYSS CDI GAILLAC
Tél : 05 63 57 71 19